

## **LA PROCÉDURE POUR ACTE DE NAISSANCE**

Un acte de naissance est un document officiel qui confirme la naissance d'un nouveau né dans un délai bien défini par le code d'état civil.

Pour obtenir l'acte de Naissance d'un nouveau né, Voici les Conditions à remplir:

- 1 – Avoir deux témoins, soit un pour le père et un pour la mère
- 2- Avoir les pièces d'identités officielles (CNI)
- 3- Avoir une déclaration de naissance délivrée par l'hôpital
- 4- Définir le nom complet de l'enfant

Une fois ces conditions remplies, le service d'état civil procède à la vérification des pièces fournies puis fait signer les souches par les témoins puis les parents avant de délivrer l'acte de naissance; ce service est gratuit.